

**DEPARTEMENT DE LA LOZERE**  
**COMMUNAUTE DE COMMUNES**  
**AUBRAC LOT CAUSSES TARN**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**

**Séance du 7 décembre 2023**

\*\*\*\*\*

NOMBRE DE  
DELEGUES

En exercice : 34  
Présents : 29  
Votants : 29

**D23.117**

L'an deux mille vingt-trois,  
le sept décembre,  
à 19 heures,

Le Conseil de la Communauté de Communes AUBRAC LOT CAUSSES TARN, dûment convoqué le 27 novembre 2023, s'est réuni en session ordinaire, au nombre prescrit par la Loi, à la Mairie La CANOURGUE, sous la présidence de M. Jean-Claude SALEIL, Président.

**Présents** : VALENTIN Denis, SAGNET-POUGET Valérie, FABRE Jean, BLANC Sébastien, LAFON Madeleine, POQUET Pascal, POUDEVIGNE Roger, ROCHEREAU-POUGET Bernadette, VALENTIN Christine, CASTAN Emmanuel, BONICEL Bernard, RODIER Yves, JURQUET Didier, GROUSSET Joël, KLING Jacqueline, CAYREL Jean-Claude, CONFORT René, CABIROU Christian, BONICEL Pascale, ROCHOUX Philippe, LAFOURCADE Noël, RODIER Colette, JACQUES Jérôme, FERNANDEZ Florence, SALENDRES Jean-Sébastien, BADAROUX Suzanne, POURQUIER Jean-Paul, SEGUIN Denis, SALEIL Jean-Claude.

**Absents excusés** : CITERIN-NORMANDIN Sylvie, RODRIGUES David, MALZAC Claude, DE SOUSA Guy et VAYSSIER Jean-Louis,

M. Jean FABRE a été nommé secrétaire de séance.

**POUR : 29**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTIONS : 0**

**D23.117 : PROJETS D'INSTALLATIONS DE PANNEAUX D'INFORMATIONS NUMERIQUES TOURISTIQUES - PLAN DE FINANCEMENT ET DEMANDES DE SUBVENTIONS**

Monsieur le Président rappelle au Conseil Communautaire qu'un programme d'investissement N°138 concernant l'achat de panneaux lumineux, pour un montant de 67 000,00 € H.T. (soit 80 400,00 € T.T.C.) a été inscrit sur le budget 2023 de la CC ALCT.

Le projet consiste à poser 4 panneaux lumineux sur les communes de Banassac-Canilhac, La Canourgue, Chanac et Le Massegros Causse Gorges.

Il est proposé que la CC ALCT finance l'achat et la pose des panneaux, les communes prennent en charge les installations techniques annexes (enfouissement réseaux...) et l'Office de Tourisme assure l'entretien et l'alimentation du contenu conjointement avec les communes. Une convention tripartite définit les obligations de chacune des parties.

Le projet de convention est ci-annexé.

Cet investissement peut bénéficier de subvention à hauteur de 64 % des fonds Leader et 16 % du département.

**Où l'exposé et après avoir délibéré, le Conseil Communautaire,**

**APPROUVE** et **VALIDE** le projet d'achat de panneaux lumineux tel que proposé ci-dessus, pour un montant de 67 000,00 € H.T. (soit 80 400,00 € T.T.C.),

**SOLLICITE** une aide auprès du GAL GEVAUDAN-LOZERE via le programme LEADER, à hauteur de 64 % H.T. du projet, soit 42 880 €,

**SOLLICITE** l'aide du Département de la Lozère, à hauteur de 16 % H.T. du projet, soit 10 720 €,

**INDIQUE** que le solde de ce Programme, de 20 % H.T. soit 13 400€ sera financé par autofinancement de la Communauté de Communes AUBRAC LOT CAUSSES TARN,

**APPROUVE** le projet de convention ci-annexée,

**AUTORISE** le Président ou le Vice-Président à signer tous documents relatifs à cette affaire.

Pour copie certifiée conforme,

La Canourgue, le 14 décembre 2023,  
Le Président,

Communauté de Communes  
AUBRAC LOT CAUSSES TARN  
16, Quartier de Trémoulis  
48500 LA CANOURGUE

**Jean-Claude SALEIL**



## CONVENTION DE PARTENARIAT

### POUR LE DEPLOIEMENT DE DISPOSITIF D’AFFICHAGE LUMINEUX

Entre

**La Communauté de Communes AUBRAC LOT CAUSSES TARN**, représentée par son président, Jean-Claude SALEIL, dûment habilité par la délibération en date XXXXXX.

Et

**L’Office de Tourisme de l’Aubrac aux Gorges du Tarn** représenté par son président Michel BOUBIL, élu par le Conseil d’Administration du 13 novembre 2017.

Et

**La commune de** \_\_\_\_\_ **représenté par son maire** \_\_\_\_\_, dûment habilité par la délibération en date XXXXXX

#### Il a été convenu ce qui suit :

Dans le cadre de sa compétence de développement économique et touristique, la Communauté de Communes Aubrac Lot Causses Tarn en partenariat avec l’Office de Tourisme et les communes concernées souhaitent la mise en place d’un réseau de panneaux lumineux en vue d’informer les habitants et la population touristique des événements associatifs, informations municipales et autres informations à caractères touristiques.

Cette action consistera à implanter 4 panneaux dans les communes de La Canourgue, Banassac-Canilhac, Chanac et Le Massegros. L’emplacement précis sera défini avec la dite commune. La surface maximale des panneaux sera de 2.5 m<sup>2</sup>.

La présente convention définit les modalités de mise en œuvre de cette opération.

Article 1 :

La Communauté de Communes AUBRAC LOT CAUSSES TARN sera maître d'ouvrage de cette opération et pendra à sa charge l'investissement du mobilier urbain en l'occurrence les panneaux lumineux. La prestation comprendra l'achat des dispositifs d'affichage, le transport, la pose, le raccordement, la mise en service ainsi que la réalisation du socle prévu pour arrimer les panneaux.

Article 2 :

La commune de XXXXXXXXXXXXX prendra à sa charge l'enfouissement des réseaux jusqu'à l'emplacement défini (travaux génie civil et câblage) suivant le cahier des charges fourni par l'entreprise retenue. La commune assumera également les couts de l'énergie liée au fonctionnement de ces panneaux. Il est à préciser que dans le cahier des charges il a été demandé l'installation de panneaux photovoltaïques sur les dispositifs d'affichage afin de baisser la consommation électrique et que le système d'exploitation permettra de les éteindre la nuit.

Article 3 :

L'Office de tourisme en assurera la gestion et l'exploitation et prendra à sa charge les frais de fonctionnement, abonnement GSM, entretien périodique et maintenance. Une convention à venir précisera avec la commune le mode de fonctionnement pour faire remonter les informations municipales.

Article 4 :

En cas de litige, entre les parties, un arrangement amiable sera privilégié.  
Dans le cas contraire, le tribunal administratif compétent sera saisi à savoir Tribunal Administratif de Nîmes.

Fait à La Canourgue, le xx/xx/2023

Pour la Communauté de Communes AUBRAC LOT CAUSSES TARN,	Pour la Commune	Pour l'Office de Tourisme de l'Aubrac aux Gorges du Tarn,
Le Président Jean-Claude SALEIL	Le Maire	Le Président Michel BOUBIL